

Compte-rendu succinct du conseil municipal du 17 NOVEMBRE 2022

Madame le Maire ouvre la séance à 20h49.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 1^{er} septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du jeudi 1^{er} septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

FINANCES

1- RECUPERATION DE L'AVANCE DE TRESORERIE VERSEE AU BUDGET DU SIEEJ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **DEMANDE** le remboursement de l'avance de 60 000 € au budget du SIEEJ.

2- REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LONGEVILLE SUR MER AU TITRE DES ANNEES 2019 ET 2020 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LE SIEEJ – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JARD SUR MER

Le Conseil Municipal avec 16 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 conseiller qui s'abstient :

- **AUTORISE** le versement au SIEEJ de 40 434.40 €.

PERSONNEL

3- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs selon le détail figurant en annexe des délibérations.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

4- RECRUTEMENTS AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTTE** la création d'emplois de non-titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 8 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période de janvier et février 2023. Les agents seront rémunérés à raison de 5 € brut par feuille de logement remplie. Ils percevront également une indemnité de 100 € par agent recenseur pour la participation aux 2 séances de formation et pour couvrir les frais de déplacement liés au recensement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à ces recrutements

FINANCES

5- TAXE DE SEJOUR 2022 – DEMANDE DE DEGREVEMENT

Le Conseil Municipal avec 20 voix POUR et 2 voix CONTRE :

Campings	Montant du dégrèvement
Camping Chadotel	30 164.40 €

Camping La Ventouse	11 931.27 €
Camping La Pomme de Pin	10 054.80 €

- **ADOpte** les dégrèvements présentés ci-dessus pour un montant total de 52 150.47 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

6- TAXE DE SEJOUR 2023 – MODIFICATION DE LA PERIODE DE PERCEPTION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** la période de perception de manière quadrimestrielle ;
- **VALIDE** la première période de déclaration du 01/01 au 30/04 et autorise la période de versement dans un délai d'un mois soit du 01/05 au 31/05 ;
- **VALIDE** la seconde période de déclaration du 01/05 au 31/08 et autorise la période de versement dans un délai d'un mois soit du 01/09 au 30/09 ;
- **VALIDE** la troisième période de déclaration du 01/09 au 31/12 et autorise la période de versement dans un délai d'un mois soit du 01/01 au 31/01 ;

7- ECOLE PUBLIQUE JACQUES TATI – REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

8- ECOLE PRIVEE ST JOSEPH – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le versement de 48 608.84 € à l'OGEC de l'école St Joseph, au titre de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école pour ses élèves jardiés.

FONCIER

9- PROPOSITION DE CESSION A LA COMMUNE D'UN TERRAIN SITUE CHEMIN DE LA CONCHE A MARAIS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à la proposition d'acquisition de la parcelle AV 155 à l'euro symbolique ;
- **DECIDE** le cas échéant que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune ;
- **CHARGE** Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

VOIRIE ET ESPACES VERTS

10- VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal avec 20 voix POUR et 2 conseillers qui s'abstiennent :

- **VALIDE** le projet présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 605 260 € HT ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation pour le marché de travaux qui sera composé d'un lot unique ;
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes les décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix de l'entreprise ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront supportées par le Budget Général en section d'investissement sur le programme 302 Voirie et Espaces Verts.

FINANCES

11- PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **SOLLICITE** auprès du Département les aides financières détaillées dans la délibération et autorise Madame le Maire à réaliser toute démarche nécessaire.

ENVIRONNEMENT

12- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS PUBLICS DU SITE NATURA 2000 ET DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'ECOGARDE SUR LE SITE NATURA 2000 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** la mise à disposition du service d'écogarde du site Natura 2000 sur la Commune ;
- **VALIDE** le transfert de la coordination de la gestion des espaces naturels « publics » à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral identifiée comme la structure « gestionnaire principal » et la Commune comme gestionnaire " associé " ;
- **VALIDE** la convention de gestion des espaces naturels du Conservatoire du Littoral (en annexe) ;
- **VALIDE** la convention cadre entre la Commune et la Communauté de communes sur la mise à disposition du service écoparde et la cogestion des espaces naturels du site Natura 2000 (en annexe) ;
- **VALIDE** les modalités financières de la mise à disposition du service écoparde et de la gestion des espaces naturels « publics » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, avenants ou tous autres documents et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

13- APPROBATION DES ZONES D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 « MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET JARD SUR MER » SUR LA COMMUNE DE JARD SUR MER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** les zones d'extension du site Natura 2000 ;
- **AUTORISE** la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, à déposer un dossier de demande d'extension du site Natura 2000 au Ministère de l'environnement,
- **AUTORISE** la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et Madame le Maire de Jard-sur-Mer à signer tous documents relatifs à la demande d'extension du site Natura 2000.

INTERCOMMUNALITE

14- APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE DE SANTE SOCIAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le Plan Local Unique Santé Social tel que présenté dans la délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

15- CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES, DES GANTS ET EPI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **ADHERE** au groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures, de gants et EPI auquel participeront :
 - La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
 - La commune d'Angles,
 - La Commune d'Avrillé,
 - La Commune du Bernard,
 - La Commune de Curzon,
 - La Commune de Grosbreuil,
 - La Commune de Jard sur Mer,
 - La Commune de Longeville sur Mer,
 - La Commune de Saint Vincent sur Jard
 - La Commune de Talmont-Saint-Hilaire
- **ACCEPTTE** que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral soit désignée comme Coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **ACCEPTTE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes y afférente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes, annexée à la délibération.

16- RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** du rapport annuel eau et assainissement 2021.

17- RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021.

VENDEE EAU

18- RAPPORT ANNUEL 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021.

Madame le Maire lève la séance à 22h31.